

2CED Holding
Société par actions simplifiée au capital de 14.841.692 euros
Siège social : 8, Allée Baco, 44000 Nantes
980 413 009 RCS Nantes

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
DU 29 AVRIL 2025

[...]

PREMIERE DECISION

Constat de la démission de W3 de son mandat de Président de la Société et désignation de 2CED Développement en qualité de nouveau Président de la Société

Les Associés,

connaissance prise de la lettre de démission de W3 (509 686 267 RCS Brest) de ses fonctions de Président de la Société,

constatent la démission de W3 de ses fonctions de Président de la Société qui est effective à compter de ce jour,

décident, en conséquence, de nommer à compter des présentes et pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la Société :

- **2CED Développement**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 8, Allée Baco – 44000 Nantes, et dont le numéro unique d'identification est le 941 737 322 RCS Nantes.

2CED Développement a déclaré accepter par anticipation le mandat de Président de la Société qui lui serait confié et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat et n'être frappée d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction empêchant l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par les Associés.

[...]

TROISIEME DECISION

Constat de la démission d'IMAVENIR de son mandat de Directeur Général de la Société

Les Associés,

connaissance prise de la lettre de démission d'IMAVENIR (519 844 625 RCS Nantes) de ses fonctions de Directeur Général de la Société,

constatent la démission d'IMAVENIR de ses fonctions de Directeur Général de la Société qui est effective à compter de ce jour,

Cette décision est adoptée par les Associés.

[...]

CINQUIEME DECISION

Suppression du Comité de Suivi prévu à l'article 12 des statuts de la Société et suppression de l'article 9.4 des statuts de la Société

Les Associés,

décident de supprimer le Comité de Suivi tel que figurant à l'article 12 des statuts de la Société, ainsi que toutes références statutaires y relatives, et **prennent acte** du fait que la suppression de cet article entraîne un changement de numérotation de l'article 12 (*décisions de la collectivité des associés*) et suivants des statuts de la Société,

décident de supprimer l'article 9.4 des statuts de la Société,

décident de supprimer le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société.

Cette décision est adoptée par les Associés.

SIXIEME DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Les Associés,

Confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par les Associés.

Certifié conforme par le Président

 Charles Cabillie

Le Président

Par W3

Représentée par Monsieur Charles Cabillie